

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 7

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 2/11/2022

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents : E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint Andréol de Vals - Mise aux normes de la cuisine du commerce communal « Le Sandron ».

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Andréol de Vals relatif à la mise aux normes de la cuisine du commerce communal « Le Sandron » ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 18 octobre 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la mise aux normes de la cuisine du commerce communal « Le Sandron ».

Dans le but de favoriser le circuit court en faisant confectionner les repas de la cantine scolaire par l'unique restaurant du village, la municipalité doit réaliser des travaux de mise en conformité de la cuisine dans le strict respect de la réglementation sanitaire.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 4 662,34 € soit 30 % du montant HT du projet estimé à 15 541,12 €, le reste étant financé par l'Etat et, à hauteur de 30 %, par la commune.

Ces 4 662,34 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Andréol de Vals de 59 161 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 27 277 € (le solde sur l'enveloppe de la commune s'établit ensuite à 22 614,66 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 4 662,34 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint Andréol de Vals pour financer la mise aux normes de la cuisine du commerce communal « Le Sandron » ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Andréol de Vals, initialement de 59 161 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20221108-DEL08112022-09-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022